

Juillet 2024

NEWSLETTER PREVENTAGRI

LIBRAMONT foire
ICI COMMENCE UN MONDE DURABLE

Guide des bonnes pratiques
pour la santé et la sécurité au travail
dans le secteur agricole



Vos informations de Juillet

LE DOSSIER DU MOIS

FOIRE DE LIBRAMONT 2024

ASTUCES ET SAVOIR FAIRE

EFFAROUCHEUR SMS

QUESTION DU MOIS

QUELLES TÂCHES PEUT
EFFECTUER UN JEUNE OU UN
ÉTUDIANT ?

Bonjour à toutes et à tous,

Ce mois-ci, la newsletter sera consacrée à l'évènement majeur auquel nous participons annuellement : la foire de Libramont.

Découvrez les activités que nous organiserons et les conférences que nous animerons.

Posez-nous vos questions par mail, nous vous répondrons et partagerons la solution dans la rubrique "question du mois".

Bonne lecture

Pour en savoir plus...

Mail : info@preventagri.be

Tel : 065 61 13 70

 **Mission Wallonne
des Secteurs Verts**

PreventAgri



LE DOSSIER DU MOIS

Foire de Libramont 2024

Rendez-vous incontournable du monde agricole et des professionnels des métiers verts, la foire de Libramont aura lieu du 26 au 29 juillet.

Comme de coutume, PreventAgri y tiendra un stand **Hall 3 Stand 16G**.

Vous êtes cordialement invités à venir le découvrir et à nous rencontrer pour échanger autour des sujets qui vous préoccupent en matière de santé, sécurité et bien être au travail ; à nous demander conseil au besoin ; ou tout simplement pour nous saluer.



Cette année, outre nos posters de sensibilisation et d'information sur les accidents du travail dans les secteurs verts, la problématique des tiques et les services à appeler en cas d'urgence, nous présenterons les résultats d'une étude réalisée par des étudiants en kiné de la Haute école Louvain en Hainaut qui compare l'effort musculaire fourni lors du travail avec un taille-haie thermique et avec un taille haie sur batterie (vous en avez un petit aperçu à la page suivante).



LE DOSSIER DU MOIS

	HS 82 R THERMIQUE		HSA 130 R BATTERIE
Niveau de vibrations*	2,4 à 2,8 m/s ²		2,8 à 3,6 m/s ²
Puissance sonore	107 db(A)		94 à 96 db(A)
Poids	5,6kg		4,4kg

*Les travailleurs ne peuvent pas être exposés à des vibrations supérieures à une valeur limite d'exposition journalière de 5 m/s² sur une période de 8h (sachant que des mesures de prévention doivent être prises à partir de 2,5 m/s²).

À l'occasion de cette édition Libramont 2024, nous organiserons également un concours :



il suffira de participer à notre enquête sécurité sur notre stand pour tenter de remporter une paire de jambières anticoupure "Roadrunner" SIP Protection de classe 1 (ref : 1RC1A2PAS).



Et enfin, nous animerons deux conférences :

CONFÉRENCE PHYTO LICENCE

"Comment réagir face à un accident avec un PPP"

Date : le 29 juillet 2024 de 10h à 12h30

Modalités : inscriptions sur place à partir de 10H

Lieu : Foire de Libramont - Hall 3 - LEC 3

LE DOSSIER DU MOIS



Invitation à la conférence

Présentation

et

échanges
d'expériences

Autour de l'outil Déclic'Travail !

Rejoignez-nous à la Foire agricole de Libramont



Foire agricole de Libramont
LEC2 - Hall 3 - 1er étage



Vendredi 26 juillet
de 14h à 15h30



Un moment d'échanges pour les enseignants, les conseillers et les chercheurs
Filière équin, porcin, bovin, ovin, caprin, lapin & volailles !

Inscriptions :

Informations pratiques :

Déclic'travail : effaroucheur SMS



Paramétrer son effaroucheur à distance grâce à l'envoi d'un SMS.
Confirmation de l'action du canon par SMS.

Matériel (30€ par effaroucheur) :

- Batterie d'une voiture avec une protection (bidon...)
- Un interrupteur, prise, électrovanne et une protection
- Canon + récepteur SMS.



Les avantages :

- Confort et sécurité :
 - Changer le rythme de tir pour éviter que les oiseaux s'habituent
 - Plusieurs utilisateurs mais un administrateur (agriculteur) en collaboration avec les voisins par exemple
- Gain de temps : pas de déplacement, tout est par GSM
 - Astuce utilisable -récepteur SMS- pour d'autres installations : allumer un bâtiment, une caméra...



Tout savoir sur le canon SMS

Déclic travail : cliquez ici

Pour plus d'astuces, rendez-vous sur le site Déclic travail :

<https://declictravail.fr/>



LA QUESTION DU MOIS



Quelles tâches peut effectuer un jeune ou un étudiant ?

On appelle "jeune au travail", **tout jeune entre 15 et 18 ans ainsi que les étudiants jusqu'à 21 ans** (interdiction de travail si < 15 ans = travail des enfants).

Certains travaux sont considérés comme **dangereux et interdits**. Voici la liste des travaux dangereux non autorisés pour les jeunes (art. X.3-8 du Code du Bien-être au travail). Il s'agit de :



- Tout **travail que les jeunes sont incapables d'effectuer** (physiquement ou mentalement) ;
- Le travail qui expose les jeunes aux **produits toxiques, cancérigènes ou d'autres substances dangereuses** (amiante, plomb, substances inflammables...), au bruit ou aux vibrations...
- Le travail comportant des **risques majeurs que les jeunes ne sont pas encore en mesure d'évaluer** ;
- Le travail **dans les lieux comme les abattoirs, les clos d'équarrissage** etc.
- Les activités comme **la conduite d'engins de terrassement, de toutes les machines agricoles** (moissonneuse, presse à balle, semoir...), d'abattage de grands arbres, etc. Excepté pour les dérogations suivantes (AR 22 mai 2019) :
 - **Les études correspondent au travail demandé** (ex : un étudiant apprend à travailler avec des tracteurs pendant sa formation...), alors une dérogation peut être accordée à condition d'être sous la surveillance d'un responsable.
 - Si les études ne correspondent pas, un jeune de moins de 18 ans pourra uniquement conduire un **tracteur agricole ou forestier avec une remorque non mécanisée sur le champ, en forêt...**
 - **Sur la voie publique**, la conduite de tout véhicule est autorisée avec un **permis adapté** (ex : permis G pour un tracteur).

Voici un tableau résumant les catégories de jeunes au travail et les possibilités de dérogation (cliquez sur l'image pour agrandir) :

